



Association régionale pour la formation,
l'orientation et l'emploi

Concours « Regards sur les Métiers »

Règlement 2018

Article 1 : Contexte

Les « Olympiades des métiers » est une compétition internationale qui réunit tous les 2 ans des jeunes, issus de différentes voies de formation, en activité ou en recherche d'emploi. Elles se déroulent en 3 étapes : des sélections régionales, puis nationales et enfin une finale internationale.

La Région Nouvelle Aquitaine organise les sélections régionales des Olympiades des Métiers les 23 et 24 mars 2018 au Parc des Expositions de Bordeaux-Lac. Cette manifestation offre aux visiteurs une vitrine des métiers qui leur permet de s'informer, de s'orienter et de choisir leur voie professionnelle.

C'est dans ce cadre qu'Aquitaine Cap Métiers organise pour la 5^{ème} année consécutive le concours « Regards sur les Métiers ».

Article 2 : Organisateur

L'association Aquitaine Cap Métiers a été créée en janvier 2009 sous l'impulsion du Conseil régional d'Aquitaine, en partenariat avec l'État, les partenaires sociaux et les professionnels de la formation, de l'éducation, de l'insertion et de l'emploi.

Les 4 grandes missions d'Aquitaine Cap Métiers sont :

- d'être un outil «ressources» pour les professionnels de la formation et de l'orientation ;
- de déployer un réseau de sites partenaires sur tout le territoire aquitain ;
- d'être un lieu d'échanges entre les entreprises et les acteurs de la formation et de l'orientation ;
- d'être un lieu de découverte de la réalité des métiers pour tous (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés...);

Article 3 : Objectif du concours

Le concours « Regards sur les métiers » doit permettre aux jeunes de découvrir, et de faire découvrir à d'autres, un métier parmi les 65 qui sont en compétition (voir liste en annexe).

Pour cela, les participants doivent illustrer un métier en choisissant parmi l'un des 3 supports ci-dessous :

- Une bande dessinée (planche format A3),
- Un reportage photos
- Une affiche au format A3.

Ce concours est ouvert aux jeunes inscrits dans un établissement implanté en Nouvelle-Aquitaine:

- collégiens (de la 6^{ème} à la 3^{ème}),
- apprentis de moins de 18 ans dans un métier autre que celui pour lequel ils se forment,
- Jeunes en DIMA,
- jeunes suivis par un Pôle Relais Insertion.

Ce concours est également ouvert aux jeunes aquitains/limousins/picto-charentais de moins de 18 ans, à la condition que leurs réalisations entrent dans le cadre d'une animation de maison de quartier, d'une association, d'une MDSI, ou d'un Bureau Information Jeunesse,... Dans tous les cas, un adulte référent devra encadrer le groupe.

Par ailleurs, pour permettre cette découverte des métiers à travers une expression artistique à un plus grand nombre de jeunes, ce concours est étendu, pour la première fois, aux jeunes de 18 à 25 ans, accompagnés par une mission locale.

Il s'agira dès lors d'une catégorie spécifique dont les productions seront évaluées à part, du fait de l'âge des participants.

Article 4 : Modalités d'inscription et de participation

Les participants trouveront toutes les informations nécessaires à leur inscription et participation sur le site www.regardsurlesmetiers.fr

Une classe entière peut participer au concours. Hors classe, le nombre minimum de participants à un groupe est de 3 et le nombre maximum de 30.

Attention : Les dossiers d'inscription et de réalisations envoyés hors délai (calendrier ci-après) ne seront pas retenus ; la date de dépôt du fichier électronique faisant foi.

▪ Inscription

Au moment de l'inscription, il sera demandé aux participants de noter :

- le nom de la structure,
- le nombre de groupes par structure,
- le nom du référent (obligatoirement majeur) : enseignant, professeur, documentaliste, animateur, ...
- les coordonnées du référent ou/et du contact.

▪ Participation

Modalités d'envoi des réalisations

Toutes les réalisations seront transmises de manière dématérialisée. Vous trouverez l'ensemble des modalités sur www.regardsurlesmetiers.fr

Mentions obligatoires pour la réalisation

Outre la réalisation, chaque envoi devra comporter :

- le nom de la structure,
- la dénomination de la classe ou du groupe si plusieurs classes ou groupes de la même structure participent,
- le nom du projet,
- le nom du métier représenté,
- le nom et les coordonnées du référent (enseignant, professeur documentaliste, animateur...),
- le nombre d'élèves ou de jeunes dans le groupe,
- un document de présentation (maximum une page recto verso) du projet.

Cette présentation comportera obligatoirement quelques lignes sur les motivations qui ont conduit le groupe à participer à ce concours, sur le choix du support, sur les choix graphiques, sur la méthode employée (recherche d'informations, contacts avec des personnes exerçant le métier, appui d'un professionnel du support choisi, ...), sur le métier choisi, sur l'intérêt trouvé par le groupe dans la réalisation de ce projet.

- ✓ ***Pour vous aider et aider vos groupes dans cette découverte, vous pouvez vous appuyer sur :***

Les visites des Expositions et Coups de projecteurs au Centre régional Vincent Merle (Pessac).

Les ressources de l'Onisep.

Dépenses

Aucune dépense liée à ce concours ne pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès de l'organisateur du concours Aquitaine Cap Métiers.

Article 5 : Calendrier du concours

Inscription au concours jusqu'au mardi 16 janvier 2018.

Envoi des réalisations jusqu'au mardi 27 février 2018.

Remise des prix en mars 2018 : date communiquée prochainement sur le site www.regardsurlesmetiers.fr

Article 6 : Désignation des gagnants

▪ Evaluation des réalisations

Les réalisations seront évaluées au regard de :

- La pertinence de la réponse graphique et artistique : la réalisation doit attirer le regard, être esthétique et soignée
- La compréhension du sujet : faire découvrir de manière originale un métier parmi les 65 en compétition, et la méthode employée pour cette découverte
- L'originalité du scénario, du traitement ou du thème choisi

En fonction du nombre de participants, un premier et second prix pourront être remis par catégorie et/ou supports graphiques choisis :

Les catégories sont :

- Collégiens
- Apprentis/DIMA
- Jeunes suivis par un pôle relais insertion et autres jeunes aquitains de moins de 18 ans
- Jeunes suivis en mission locale : catégorie et/ou jury spécifique

Les supports graphiques sont :

- Une bande dessinée (planche format A3),
- Un reportage photos,
- une affiche au format A3.

Les participants doivent veiller à ce que les réalisations comportent ou incorporent des créations libres de droits ou libres de diffusion (ex : photos, images ...) ou doivent veiller à disposer des autorisations nécessaires ; les réalisations des gagnants étant destinées à faire l'objet d'une large diffusion notamment sur Internet (cf. article 7).

▪ Modalités d'évaluation

La composition du jury

Le jury sera composé de professionnels de la formation, de l'Education et de l'orientation dont chaque Carif-Oref, Aquitaine Cap Métiers, ARFTLV et Prisme Limousin.

Le jury délibèrera en toute impartialité.

Les prix

Liste indicative de prix qui pourront être attribués :

- appareil photo numérique
- caméra vidéo
- polaroid

Les prix « Regards sur les métiers » sont des prix honorifiques. Aucune contrepartie financière du prix ne pourra être demandée.

Remise des prix

Les prix seront remis lors des sélections régionales aux Olympiades des métiers. L'entrée du concours aux Olympiades des métiers est libre et gratuite.

Pour faciliter la venue des scolaires, apprentis et jeunes inscrits en mission locale, la Région Nouvelle Aquitaine peut participer sous certaines conditions à la prise en charge des transports en commun ou bus. Pour tout renseignement, se connecter sur le site olympiadesmetiers.fr

Ces déplacements sont placés sous la responsabilité du référent du groupe : enseignant, documentaliste, animateur, accompagnateur...

Article 7 : Communication

Toutes les réalisations proposées au jury seront présentées lors de la remise des prix et sur le site Regards sur les métiers et/ou d'autres moyens web (Facebook, Twitter...).

Les établissements et structures participant au concours sont en outre informés que ces réalisations pourront par la suite être utilisées et diffusées, sans limitation de durée, lors d'expositions sur les métiers, de manifestations, d'expositions virtuelles..., organisées par Aquitaine Cap Métiers.

Les participants acceptent en conséquence que chacune des réalisations remises à l'organisateur du concours « Regards sur les métiers », qu'ils soient ou non lauréats, puisse être diffusée, à des fins non commerciales, sur le réseau Internet, à la télévision, sur toutes chaînes hertziennes, câblées ou numériques par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, ou dans le cadre d'actions de communication sur tous supports tels que DVD, VOD, téléchargement, ou par voie de presse...

Dans le cadre des diffusions susmentionnées, l'organisateur du concours s'engage alors à indiquer sur les œuvres la mention « Réalisé dans le cadre du Concours Regards sur les métiers 2018 – Aquitaine Cap Métiers » suivie du nom de l'établissement ou de la structure concernés.

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter son logo sur les œuvres des lauréats.

Article 8 : Annulation – Prolongation du concours – Dispositions particulières

En cas de déficit de candidats ou de candidatures trop nombreuses, par exemple, Aquitaine Cap Métiers se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée de ce fait. Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participants.

Aquitaine Cap Métiers se réserve le droit de ne pas accepter ou diffuser une œuvre jugée discriminante, contraire au respect des personnes et de la loi ou à l'esprit du concours ainsi qu'à la qualité attendue des réalisations

Article 9 : Loi informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours « Regards sur les métiers » sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Liberté ». Tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données les concernant. Les demandes devront être adressées à Centre régional Vincent Merle, Aquitaine Cap Métiers, 102 avenue de Canéjan 33600 Pessac (cnil@aquitaine-cap-metiers.fr).

Les informations sont recueillies uniquement pour traiter et gérer les dossiers des participants. Aucune information ne sera transmise à un tiers, en dehors de l'organisateur et du jury.

Article 10 : Autorisations

Le fait de participer à ce concours oblige les participants à se conformer au présent règlement et à l'accepter intégralement.

Les établissements gagnants autorisent, à titre gratuit, l'organisateur à utiliser leur nom et leurs coordonnées.

Il est de la responsabilité de l'établissement scolaire ou du responsable du projet de s'assurer de l'accord de chaque personne dont l'image ou la voix apparaît au sein des réalisations et d'obtenir auprès d'eux l'autorisation de diffuser leur image dans les conditions prévues par ce règlement.

L'établissement s'assurera également qu'il dispose des autorisations nécessaires en cas d'emprunts de d'images, de vidéos, ... L'organisateur pourra lui demander des justificatifs si nécessaire.

Les participants garantissent à l'organisateur l'originalité de leur œuvre.

Les participants se verront proposer un accord de droit à l'image, afin que des photos puissent être diffusées à l'issue de la remise des prix sur Internet, les réseaux sociaux et les canaux d'information officielle d'Aquitaine Cap Métiers. Ces accords devront être validés par les parents, dans le cas des participants mineurs.

Article 11 : Dépôt et consultation du règlement du concours

Le présent règlement est consultable sur le portail internet d'Aquitaine Cap Métiers : www.aquitaine-cap-metiers.fr et/ou sur le site www.regardsurlesmetiers.fr

Annexe : Les 65 métiers en compétition

65 métiers, répartis en **8 pôles**,

Agriculture

Horticulture

Jardinier-Paysagiste

Alimentation

Boucherie-charcuterie

Cuisine

Pâtisserie-Confiserie

Service en salle

Sommellerie

Automobile

Cycle et Motocycle

Mécanique Véhicule Industriel

Peinture automobile

Technologie automobile

Tôlerie-Carosserie

Tonnellerie

BTP

Aménagement urbain et réseau des canalisations

Carrelage

Charpente

Couverture métallique

Ébénisterie

Installation électrique

Maçonnerie

Menuiserie

Métallerie

Miroiterie

Peinture et Décoration

Plâtrerie et Constructions sèches

Plomberie et Chauffage

Solier

Taille de pierre

Tapisserie

Tourneur sur bois

Industrie

Chaudronnerie

Contrôle industriel

Fraisage

Production Industrielle (en équipe)

Mécatronique

DAO-Dessin industriel

Réfrigération technique

Robotique mobile

Soudage

Tournage

Nouvelles Technologies

Administration des systèmes et des réseaux informatiques

Arts graphiques et pré-presse

Câblage des réseaux très haut débit

Imprimerie

Web design

Service

Aide à la personne

Art floral

Bijouterie-Joallerie

Coiffure

Maroquinerie

Métiers de la propreté

Mode et Création

Prothésiste dentaire

Soins esthétiques

Nouveaux Métiers

Boulangerie

Construction en béton armé

Intégrateur robotique

Maintenance nautique

Métiers de la céramique

Tourneur sur bois